



## LE REMOUS – PRINTEMPS 2026

---

Cette année, l’hiver a pris son temps et, après cette blancheur magnifique, nous voilà aux prises avec une forte crue printanière qui dépasse largement la moyenne des dernières années. Espérons que le soleil vienne bientôt résorber la situation et que les glaces fassent place aux vagues bleues d’ici quelques jours.

Nous vous rappelons qu’il est possible d’obtenir des sacs de sable auprès de la municipalité de Duhamel si vous avez besoin de sécuriser votre propriété.

En janvier dernier, [nous avons publié sur le site web](#), le bilan de nos réalisations de 2025. Si ce n’est pas déjà fait, allez y jeter un coup d’œil. Vous verrez à quoi ont servi vos contributions.

De plus, si vous n’avez pas encore renouvelé votre membership, vous pouvez le faire par virement *Interac* à l’adresse courriel [tres@aplg.ca](mailto:tres@aplg.ca) et en utilisant la réponse **APLG2026**. Il est aussi possible de payer par PayPal en allant au [site web de l’APLG](#).

### PÊCHE

À l’approche de la prochaine saison, nous souhaitons porter à votre attention quelques changements importants concernant la pêche.

D’abord, la limite de prise du touladi a été modifiée et est maintenant fixée à un poisson plutôt que deux. Ce changement mérite d’être bien noté par tous les pêcheurs en prévision de la saison à venir. Les touladis de 55 cm et plus peuvent être conservés. De plus, certains pêcheurs ont eu la chance d’attraper du doré. Les dorés de 37 cm à 53 cm inclusivement peuvent être conservés.

Petit rappel : vous ne pouvez avoir qu’un seul touladi en votre possession, à la maison comme sur l’eau. Par exemple, si votre congélateur contient déjà un touladi, il est interdit d’en conserver un deuxième avant que celui-ci ait été consommé.

Les dates d’ouverture et de fermeture du touladi et de la ouananiche sont désormais établies selon des dates fixes chaque année, peu importe le jour de la semaine. L’ouverture est prévue le 23 avril, et la fermeture le 15 septembre. Comme certaines modalités peuvent varier selon l’espèce, nous vous invitons à consulter le [site du gouvernement](#) pour obtenir l’ensemble de l’information.

Le Carnet du pêcheur sera de retour pour une quatrième année. Il sera mis en ligne à compter du 22 avril au [aplg.ca/carnet-du-pecheur](http://aplg.ca/carnet-du-pecheur). Nous encourageons fortement les pêcheurs à le remplir après chacune de leurs sorties. Qu’il s’agisse d’une journée mémorable ou d’une sortie plus tranquille, chaque participation contribue à améliorer notre connaissance de la pêche au lac Gagnon.

Enfin, un inventaire du touladi par le ministère était prévu pour cet été. Malheureusement, cet exercice a été reporté à l’été 2031. Il faudra donc patienter encore quelques années avant de pouvoir compter sur de nouvelles données officielles à ce sujet.

Nous souhaitons à tous les pêcheurs une belle saison 2026, prudente, agréable et riche en beaux moments sur l’eau!

### BANDE RIVERAINE

Dans le dernier Remous, nous vous disions que c’est en équipe que nous pourrons faire face aux

défis actuels et de demain. Nous devons redoubler nos efforts afin de minimiser l’empreinte humaine que nous laissons pour ne pas nuire davantage à l’environnement. L’objectif ultime étant de conserver l’excellente qualité de l’eau du lac Gagnon, la quiétude et l’investissement des riverains.

Notre priorité en 2026 est le respect et la végétalisation de la bande riveraine, qui est un élément clé dans la sauvegarde du lac.

Pour l’occasion, nous lançons le slogan suivant : « **Redonnons les berges à la nature** ». Cela consiste à réhabiliter les rives en remplaçant les structures artificielles par une végétation indigène pour stopper l’érosion et restaurer la biodiversité. Cette démarche, axée sur le génie végétal, crée un habitat pour la faune, filtre l’eau et stabilise le sol naturellement.

La bande riveraine est d’une profondeur de 10 mètres en terrain plat et de 15 mètres en terrain pentu. Dans ce territoire fragile, nous ne devons pas faire de remplissage, y tondre le gazon, ni raser la végétation. Une largeur de cinq mètres peut être dégagée pour donner accès au lac. Nous avons choisi de nous installer en bordure d’un lac magnifique. Nous devons donc tenter de vivre en harmonie avec la nature et de préserver les écosystèmes et leurs habitats déjà touchés par les changements climatiques. Il en va également de la qualité de l’eau du lac, qui ne peut absorber plus de nutriments résultant du ruissellement des eaux de pluie. Il est essentiel que cette eau soit freinée, rafraîchie et traitée par les plantes en bordure du lac pour éviter une eutrophisation (vieillesse trop rapide du lac) et des épisodes d’algues bleues. C’est donc pourquoi la municipalité de Duhamel veillera à faire respecter les règlements en vigueur.

L’APLG a, pour sa part, reçu une subvention du gouvernement provincial pour aider les riverains à corriger ou optimiser leur berge. L’Organisme des bassins versants (OBV) est également un bon partenaire qui possède de l’expertise dans ce domaine. N’hésitez pas à nous contacter à [info@aplg.ca](mailto:info@aplg.ca) si vous avez besoin d’un coup de pouce dans la réalisation de vos projets.

Nous croyons sincèrement que la solution passe par la sensibilisation, l’éducation, la vigilance et la collaboration de tous les riverains.

## LAVAGE DES EMBARCATIONS

Un autre moyen efficace dans nos efforts de préservation de la qualité de l’eau et de lutte contre les espèces envahissantes est le lavage systématique de toutes les embarcations qui voyagent d’un plan d’eau à un autre, incluant le matériel de pêche et les petites embarcations non motorisées. Le système déjà en place au village de Duhamel se poursuivra cette année. Nous vous en rappellerons les modalités lorsque nous en serons informés. De plus, un nouveau poste de lavage à pression à eau chaude sera installé au cours de la saison prochaine au débarcadère du lac Gagnon. Le lavage sera gratuit, mais les droits d’accès pour les visiteurs seront gérés par la municipalité. Nous vous tiendrons au courant de l’évolution du projet. Veuillez noter qu’il est interdit de mettre une embarcation à l’eau sur un terrain privé, sauf pour le propriétaire.

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE TRANSPORT CANADA

Des modifications réglementaires de Transports Canada concernant les embarcations de plaisance entreront en vigueur progressivement au cours des prochaines années. Ces changements introduisent notamment une validité de 5 ans pour les permis, des frais de 24 \$ et l’obligation de mettre à jour ses informations dans un délai de 30 jours. Les permis actuels seront convertis graduellement selon leur date de délivrance. Ces mesures visent à améliorer la sécurité, la traçabilité des embarcations et la conformité aux exigences canadiennes. Les membres sont invités à vérifier leur situation afin d’éviter toute pénalité et assurer leur conformité. [Cliquez ici pour plus de détails.](#)

## PLANTES ENVAHISSANTES

Aucune trace de myriophylle à épis n’a été détectée au lac Gagnon l’été dernier. Le projet Sentinelles se poursuivra encore cette année. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles. N’hésitez pas à communiquer avec nous à [info@aplg.ca](mailto:info@aplg.ca) si vous

désirez faire partie de la patrouille. Une rencontre d'information aura lieu au mois de juillet pour les personnes intéressées. Nous comptons sur la vigilance de tous les riverains. **Si chaque propriétaire inspecte le rivage jusqu'à une profondeur de trois mètres devant sa propriété, nous pourrions détecter très tôt la présence de plantes envahissantes.**

## PÉRIPHYTON

L'étude de suivi du périphyton, ce dépôt visqueux présent sur les roches, les plantes et les structures présentes dans le lac, se poursuivra dorénavant aux deux ans aux années impaires. C'est à long terme que nous pourrions suivre son évolution. Rappelons que l'augmentation du périphyton est un signe de vieillissement d'un lac.

## DOSSIER MINIER

Il y a eu beaucoup d'évolution dans le dossier minier ces dernières semaines. La nouvelle la plus importante est que Lomiko Metals Inc., faisant fi de toute l'opposition locale, a poursuivi ses travaux et a publié son étude de préfaisabilité dans laquelle on annonce que les réserves de graphite sont près de 2 fois plus grandes qu'annoncé en 2021 et que la mine aurait une durée de vie prévue de 28 ans plutôt que 15 ans.

Pour en savoir plus, deux articles de fond ont été publiés sur le sujet par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et sont disponibles sur la page web de l'APLG aux liens suivants :

[Projet minier](#)

[Mise à jour sur les mines](#)

Nous vous invitons à les consulter pour connaître tout ce qui s'est passé depuis le référendum.

## DERNIÈRE HEURE

Lors de la séance du 15 avril du Conseil des Maires, la MRC Papineau a adopté à l'unanimité une résolution décrétant que l'activité minière est incompatible avec le plan de développement de la MRC. C'est fait, maintenant toutes les instances politiques, les organisations et les

groupes citoyens ont pris publiquement position contre l'activité minière sur le territoire de la MRC (à l'exception du député fédéral).

[Lire la nouvelle ici](#)

## AIRE PROTÉGÉE MARIE-LEFRANC-PETITE-NATION

Nous sommes dans une période très active dans le processus de sélection des aires protégées visant à atteindre l'objectif de protection de 30 % du territoire du Québec d'ici 2030. Nous sommes pour l'instant dans la phase de sélection locale limitée au territoire de la MRC Papineau. Treize projets ont été déposés et nous en sommes à la deuxième et dernière réunion de sélection qui se tiendra le 23 avril. Les phases suivantes se dérouleront en 2027 pour le volet régional (l'Outaouais) et en 2028 pour le volet national.

De la liste de projets déposés, certains revêtent un intérêt particulier pour les résidents du Lac-Gagnon: le projet [Marie-Lefranc-Petite-Nation](#) dont on vous a beaucoup parlé et le projet [Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville](#), qui regroupe toutes les terres publiques entre ces trois municipalités, ce qui inclut le territoire occupé par les claims de la mine.

Ce projet est développé dans une perspective d'en faire une aire protégée d'utilisation durable, ce qui permettrait à la fois la [foresterie dite exemplaire](#) et l'acériculture. Plus il est étudié, plus on découvre l'immense potentiel acéricole de ce territoire au moment où l'industrie ne parvient plus à satisfaire à la demande sur les terres privées. Une telle vocation constituerait une alternative économique de premier plan au projet de mine.

À cet effet, une pétition circule pour soutenir ce projet. Si vous ne l'avez pas encore signée, nous vous invitons à le faire au lien suivant. [Lien vers la pétition.](#)

## ANALYSES D'EAU POTABLE

La municipalité de Duhamel devrait offrir, encore cette année, la possibilité de faire analyser votre eau de consommation. Nous vous informerons de la date précise et des coûts

de ce service dès que les informations seront connues.

## PROJET DE COOPÉRATIVE

De très bonnes nouvelles nous arrivent du côté du projet de Coopérative de solidarité pour un poste d'essence à Duhamel. Depuis l'automne, des travaux majeurs sont en marche à l'intérieur du vieux dépanneur au centre du village. Vous ne reconnaîtrez pas les lieux lorsque vous y entrerez pour la première fois. Ultérieurement, l'extérieur du bâtiment sera aussi rénové.

Dans un premier temps, ce sera le service d'essence automatisé qui sera disponible en mai. Le contrat avec Sonic est signé et on nous dit que l'essence sera au même prix qu'à Chénéville. L'ouverture officielle se fera le 24 juin. Y seront proposés un espace-café où seront disponibles des sandwiches, viennoiseries et produits locaux, une crèmerie et divers autres services.

Toute la communauté est en train de se rallier derrière ce projet qui va redonner un nouveau souffle à notre village et des services qui vont rendre la vie plus agréable aux membres de l'APLG. C'est pourquoi le Conseil de l'Association a décidé de se joindre aux commanditaires de la Coop en faisant un don de 2 000 \$ à celle-ci. Nous sommes convaincus que nous allons tous bénéficier de ce nouveau projet qui s'inscrit très bien dans la nouvelle dynamique communautaire de notre milieu. À noter que le don ne sera pas pris à même les cotisations des membres, mais proviendra des intérêts accumulés.

Bien entendu, nous vous encourageons à utiliser individuellement les services de la Coop dès qu'ils seront disponibles.

Un grand merci à André-Jacques Filion et son équipe de même qu'aux membres du CA de la Coop.

Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le site web de la Coop à l'adresse suivante : [Coop Duhamel](#).

## DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Cette année, l'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 28 juin à 9h00 à la mairie de Duhamel 1890, rue Principale.** Ce sera l'occasion d'en apprendre davantage et d'échanger sur les réalisations et les projets de votre association. C'est un rendez-vous!

### Conseil d'administration

2026

Mireille Tousignant, Présidente, Plantes envahissantes, Comité protection du lac  
Anne Wells, Vice-présidente, trésorière et traductrice  
Pierre-Émile Rocray, Secrétaire, Santé du lac  
Sylvain Anderson, Santé du lac  
Olivier Bodard, Site web, Facebook  
Mark Conroy, Navigation  
David Gratton, Dossier pêche  
Paul-André Laurin, Santé du lac  
Paul St-Georges, Santé du lac  
Louis St-Hilaire, Aire protégée, dossier minier

### Membres honoraires

Max Bauchet  
André Brossard  
Richard Chartrand  
Anthony Le Moine  
Nicole Tousignant

### Bénévoles

Gérard Bodard, Bouées  
Ann Burns Tardif, Périphyton  
Richard Chartrand, Chroniqueur  
Marc L. Dufour, Niveau d'eau  
Hélène St-Hilaire, Graphisme

C.P. 354, Duhamel, Québec  
J0V 1G0

[www.aplg.ca](http://www.aplg.ca)

[info@aplg.ca](mailto:info@aplg.ca)

[Facebook](#)